



DOSSIER D'INSCRIPTION



**4^{ème} TREMPLIN MUSICAL
EDITION 2020**



INFORMATIONS GENERALES

L'association **Guitar'enSave** organise, en partenariat avec l'**Association Multimusicale & Ecole des musiques actuelles (A2M)** de Grenade, la 4^{ème} édition du Tremplin musical GUITARENSAVE.

Cette 4^{ème} édition 2020 du « **Tremplin Musical** » de GUITARENSAVE est destinée aux artistes amateurs. Elle aura lieu le **Samedi 21 Mars 2020** à la **salle du Foyer Rural de GRENADE sur Garonne (31)**.

Il a pour but de découvrir de nouveaux talents et leur permettre de jouer devant un public, sur une scène équipée, dans le cadre d'un concours.

Les groupes finalistes auront l'occasion de se produire en concert, sur la grande scène du festival Guitarensave, en première partie, **les 5 et 6 Juin 2020**



COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants, dûment complétés :

- Une fiche d'inscription du groupe ou de l'artiste (à compléter)
- Une fiche d'information concernant chaque musicien (à compléter)
- Le règlement du tremplin lu et approuvé par le représentant du groupe (à compléter)
- L'attestation de droit à l'image signée (à compléter)
- Une fiche technique du groupe (à fournir)
- Une bande son audio/cd/mp3, OGG, WAV (à fournir) ou à défaut un ou plusieurs liens
- Un lien vidéo (obligatoire à fournir)
- Une photo du groupe (à fournir)
- Une biographie : présentation, historique du groupe ou de l'artiste (à fournir)

Le dossier d'inscription et les pièces jointes doivent nous parvenir par mail (en format PDF) à contact@guitarensave.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Association Guitar'en'Save – Place de la Mairie – 31530 MONTAIGUT SUR SAVE.

Date limite du dépôt de dossier : **Samedi 15 Février 2020**

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Contact pour tout renseignement :

Association Guitar'en'Save

Mail : contact@guitarensave.fr ou sur Facebook <https://www.facebook.com/guitarensave/>



REGLEMENT

Article 1. Organisation

Date : **Samedi 21 Mars 2020**

Lieu : Salle **LA PARENTHÈSE - 26 rue Victor Hugo, 31330 Grenade sur Garonne (31)**

Inscription : **Gratuite**

Article 2. Critères de participation

Le Tremplin Musical est ouvert aux groupes répondant aux critères suivants :

1. Les groupes doivent être majoritairement amateurs et âgés de + de 18 ans.
2. Les groupes doivent avoir en leur sein une ou plusieurs guitares.
3. Les morceaux proposés doivent être des œuvres originales, avec éventuellement une seule reprise sur 20 mn. Tous les styles de musique sont acceptés (rock, pop, blues, folk, latino, musique du monde, jazz, chanson, punk, métal...).
4. Chaque groupe doit désigner un de ses membres comme représentant.

Article 3. Modalités d'inscription

1. Pour s'inscrire au Tremplin Musical 2020, les groupes doivent renvoyer le présent dossier d'inscription à Guitarensave par courrier ou par email à contact@guitarensave.fr au plus tard le **Samedi 15 février 2020**
2. Les groupes doivent accompagner leur dossier d'inscription d'une bande son (formats : MP3, OGG, WAV, cd audio) et d'une vidéo (obligatoire), qui pourront être envoyés sous forme de liens Internet.
3. Les groupes seront avertis de leur sélection ou non sélection, au plus tard le **Samedi 7 Mars 2020**
4. Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier sont incomplètes ou erronées, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la candidature du groupe, quel que soit son degré d'avancement dans la sélection.
5. Les artistes s'engagent à respecter le calendrier fixé par les organisateurs. Le concours aura lieu le **Samedi 21 Mars 2020**.

Article 4. Modalités de sélection des groupes et de désignation des gagnants

1. Une pré-sélection se fera sur écoute des maquettes par un jury Guitarensave. A l'issue de cette pré-sélection, 6 groupes seront choisis pour participer au tremplin.
2. Tous les groupes seront informés par téléphone ou par mail de leur sélection, au plus tard le **7 Mars 2020**.



3. Lors de la soirée du concours, le **21 Mars 2020**, les 6 groupes devront produire une performance scénique et musicale, composée de plusieurs morceaux d'une durée maximale de 20 minutes. L'ordre de passage des groupes sera tiré au sort en début de soirée.

4. Composition du jury :

- **Le jury de Guitarensave** (*Représentants de l'association Guitarensave, musiciens et artistes professionnels, professionnels du milieu musical, représentants des médias locaux*) : le vote du jury sera pris en compte à 60% du vote global. Les groupes seront appréciés en fonction de leur performance artistique, leur présence scénique, la mélodie, la rythmique, la justesse de la voix, la motivation du groupe, le contenu des textes, ainsi que la mise en valeur de la guitare. Les jurys auront à disposition une grille d'évaluation.

- **Le public** : le vote émanant du public sera pris en compte à 40% sur le résultat final. Il sera comptabilisé par le dépôt de bulletins dans des urnes (avec le nom de chaque groupe) mises à disposition dans la salle de concert.

5. Les résultats seront annoncés à la fin de la soirée et ne seront susceptibles d'aucune réclamation, ni contestation.

6. Dans la mesure du possible, **les deux gagnants du tremplin auront un style musical différent** pour être homogène avec la programmation Guitarensave des 5 et 6 Juin 2020 (une soirée à tendance Rock et une soirée à tendance Latino) !

Article 5. Description des prix

1. **Premier Prix** : Concert, en première partie, sur **la Grande Scène du festival Guitarensave + Enregistrement studio de 2 jours dans les locaux d'A2M (Grenade)** + 10 invitations gratuites pour l'une des **soirées du festival Guitarensave 2020 + interview sur l'une des radios partenaire du festival Guitarensave.**

2. **Deuxième Prix** : Concert, en première partie, sur **la Grande Scène du festival Guitarensave + Coaching scénique d'une journée dans les locaux d'A2M (Grenade)** + 10 invitations gratuites pour l'une des **soirées du festival Guitarensave 2020.**

3. **Lot de consolation** : Pour les 4 autres groupes finalistes du tremplin, une place sera offerte à chaque musicien, valable pour l'une des **soirées du festival Guitarensave 2020.**

4. **Prix du meilleur guitariste** : Le meilleur guitariste du tremplin sera désigné par le jury Guitarensave. Il recevra un lot d'accessoires autour de la guitare.

5. **Prix du meilleur batteur** : Le meilleur batteur du tremplin sera désigné par le jury Guitarensave. Il recevra un lot d'accessoires autour de la batterie.

Article 6. Divers

1. Chaque groupe s'engage à respecter le calendrier fixé par l'équipe organisatrice ainsi que toute modification qu'il est capable de subir.

2. Les groupes candidats déclarent être informés et acceptent qu'ils doivent fournir et se produire avec leur matériel propre (notamment instruments de musique). L'organisateur assure la logistique et la technique inhérentes à l'organisation des concerts.

3. Les groupes candidats déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres soient susceptibles d'être fixées et reproduites à titre gracieux dans le but d'une diffusion (voir attestation de droit à l'image) liée à ce tremplin ou au festival.

4. Les groupes, du seul fait de leur participation, garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés.

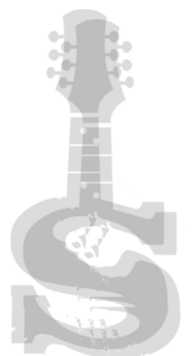
Article 7. Adhésion au règlement

La participation au Tremplin Musical est gratuite. Cette participation implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement par tous les membres du groupe.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant, représentant ainsi l'ensemble des membres du groupe.

Fait le.....à.....

Signature du responsable (*Faire précéder de la mention "lu et approuvé"*)



FICHE D'INSCRIPTION DU GROUPE ou de L'ARTISTE

Merci d'écrire en majuscule, le plus lisiblement possible.

NOM DU GROUPE/ ARTISTE :

RESPONSABLE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

SITE INTERNET / FACEBOOK :

DATE DE CREATION :

STYLE :

INFLUENCES :

TITRES ET MORCEAUX PRESENTIS :

.....
.....

NOMBRE DE COMPOSITIONS :

.....

EXPERIENCE SCENIQUE :

.....
.....

Fait le..... à

Signature du responsable (*Faire précéder de la mention "Lu et approuvé"*):



FICHE D'INFORMATION MUSICIENS

FICHE MUSICIEN

Nom :
Prénom :
Tél :
Mail :
Adresse :
Instrument :

FICHE MUSICIEN

Nom :
Prénom :
Tél :
Mail :
Adresse :
Instrument :

FICHE MUSICIEN

Nom :
Prénom :
Tél :
Mail :
Adresse :
Instrument :

FICHE MUSICIEN

Nom :
Prénom :
Tél :
Mail :
Adresse :
Instrument :

A photocopier et remplir, en fonction du nombre de personnes concernées.



ATTESTATION DE DROIT À L'IMAGE

Les groupes/musiciens candidats, déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres, soient susceptibles d'être fixées et reproduites à titre gracieux dans le but d'une diffusion en lien avec le tremplin ou le festival de guitare (Facebook, presse locale...).

Je soussigné(e)....., représentant du groupe accepte, via la présente attestation, que les photos et vidéos sur lesquelles je pourrais figurer à l'occasion d'une prestation musicale, organisée par l'association Guitar'en'Save, puissent être utilisées à des fins d'information et d'actualité en lien avec le tremplin ou le festival de guitare.

Les photos et vidéos pourront également être publiées dans la presse locale, sur Facebook, sans que je puisse m'y opposer.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé».

